

## **Conseil d'administration**

*Séance régulière*

**Date :** 11 novembre 2025

**Heure :** 19 h 30

**Lieu :** Salle 1-A

---

### **Procès-verbal**

#### **Présences :**

Vacant	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Vacant	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Vacant	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Vacant	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Nathalie Lebel	Administratrice (Personnel enseignant)
Cynthia Morneau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

**Absences:** Marie-Ève Cloutier      Administratrice (District 4)

---

#### **1. Ouverture de la séance et constatation des présences**

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf Marie-Ève Cloutier qui a motivé son absence.

---

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gagnon et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 022 – 2025-11-11**

---

## **3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance**

---

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cynthia Belzile et résolu :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2025, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2025 soit adopté avec les modifications apportées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 023 – 2025-11-11**

---

## **4. Période de questions du public**

---

Aucun public n'est présent.

---

## **5. Présentation du rapport annuel 2024-2025**

---

Madame Nancy Couture informe les administrateurs qu'ils recevront au plus tard en début de semaine prochaine le projet de rapport annuel 2024-2025. Elle les invite à en prendre connaissance et à formuler les questions et commentaires avant la tenue de la séance du 16 décembre prochain où il est prévu de procéder à l'adoption du rapport annuel de la dernière année scolaire. Les administrateurs échangent sur le sujet.

---

## **6. Information des comités et recommandations**

---

### **6.1. Comité de gouvernance et éthique**

Madame Marie-Hélène Lebel, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de

gouvernance et d'éthique qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux sujets abordés furent :

- ✓ Évaluation du CA
- ✓ Formation obligatoire des membres du CA

## **6.2. Comité de vérification**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## **6.3. Comité des ressources humaines**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## **6.4. Comité consultatif de transport**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

---

## **7. Points d'informations générales et orientations stratégiques**

### **7.1. Dépôt pour consultation : Actes d'établissement 2026-2027, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 et Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles 2026-2027**

On présente et explique le dépôt pour consultation des documents suivants :

- ✓ *Actes d'établissement 2026-2027*
- ✓ *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029*
- ✓ *Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2026-2027*

### **7.2. Rapport du responsable de la gestion des plaintes 2024-2025**

On a déposé le rapport annuel du responsable du traitement de la gestion des plaintes au CSSFL. Monsieur Vincent Pelletier, secrétaire général, procède à la lecture du rapport.

### **7.3. Suivi budgétaire 2025-2026**

Madame Nancy Couture nous présente certaines informations reçues de la part du MEQ à la suite de l'adoption du budget 2025-2026. Les administrateurs délibèrent sur le sujet.

---

## **8. Dossiers à être adoptés**

---

### **8.1. Procédure n° 15 – Réception et examen des plaintes en regard du processus de gestion contractuelle**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs est un organisme public visé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c-65.1);

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 21.0.3 de cette loi prévoit qu'un organisme public doit se doter d'une procédure interne de traitement des plaintes en lien avec les processus d'adjudication ou d'attribution de contrat public;

**CONSIDÉRANT QUE** le CSSFL s'est doté d'une procédure de réception et d'examen des plaintes en regard du processus de gestion contractuelle le 18 juin 2019;

**CONSIDÉRANT** l'évolution du cadre législatif;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de mettre à jour certaines dispositions de la procédure dans un souci de clarté;

**CONSIDÉRANT** le projet de procédure suggéré par le comité de travail sur la gestion des risques des processus contractuels du CSSFL;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU**:

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs approuve les modifications suggérées à la Procédure n° 15- *Réception et examen des plaintes en regard du processus de gestion contractuelle* » telle que proposée;

**QUE** le document soit déposé sur le site Web du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

**QUE** la présente procédure remplace toutes autres procédures adoptées antérieurement à ce sujet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 024 – 2025-11-11**

## **8.2. Aménagement de la Forêt d'enseignement et de recherche du Témiscouata**

**CONSIDÉRANT QUE** la Forêt d'enseignement et de recherche du Témiscouata (FERT) requiert la réalisation de travaux d'aménagement forestier au cours de la présente année;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur estimée du contrat se situe au-delà de 25 000,00\$, mais sous les seuils d'appels d'offres publics;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique n° 12 - *Politique et règles relatives aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction du Centre de services scolaire* prévoit que ce type de contrat est normalement assujetti à un appel d'offres sur invitation;

**ATTENDU QUE** la Politique n° 12 prévoit qu'un tel processus doit impliquer un minimum de trois (3) soumissionnaires, sauf exception;

**ATTENDU QUE** l'analyse des besoins et l'étude de marché menées par le CSSFL ont démontré qu'il n'existe qu'un nombre restreint de fournisseurs potentiels capable de répondre à l'entièreté des besoins exprimés au devis;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances, la Politique n° 12 permet exceptionnellement de procéder par un autre mode d'attribution de contrat, lorsque les circonstances le justifient;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs procède à l'attribution du contrat d'aménagement de la Forêt d'enseignement et de recherche du Témiscouata pour l'année scolaire 2025-2026 de gré à gré plutôt que par appel d'offres sur invitation, la situation devant être réévaluée pour la prochaine année scolaire;

**QUE** le responsable de la FERT au CSSFL s'assure que les conditions de prix et de prestation offertes soient justes et raisonnables ;

**QUE** les signataires autorisés soient ceux indiqués au Règlement n° 2 - *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* en fonction de la valeur du contrat à être octroyé;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 025 – 2025-11-11**

---

## **9. Rapport des directions de service**

---

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

---

## **10. Affaires diverses**

---

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

---

## **11. Bons coups**

---

### **11.1. École secondaire du Transcontinental**

Madame Nancy Couture nous informe que le palmarès des écoles secondaires du Québec sera publié le 14 novembre prochain. Elle souligne que l'École secondaire du Transcontinental arrive au 1<sup>er</sup> rang au Bas-St-Laurent. Par ailleurs, elle souligne que la journaliste Daphnée Dion-Viens du Journal de Québec a récemment réalisé un reportage à l'École secondaire du Transcontinental soulignant une offre de service d'activités parascolaires diversifiée et de grandes qualités qui a grandement contribué à la persévérance scolaire et à la réussite des élèves de cette école qui est l'une des meilleures écoles publiques de la province qui ne sélectionne pas ses élèves. Madame Couture invite les administrateurs à prendre connaissance de la publication de madame Dion-Viens qui sera disponible dans quelques jours. Bravo à tous les intervenants concernés par cette distinction.

Dans un deuxième temps, les administrateurs tiennent à souligner la qualité de la chorégraphie des élèves du programme Arts-études de l'École secondaire du Transcontinental publiée récemment sur la chaîne YouTube.

### **11.2. Jeux spéciaux**

Le 30 octobre dernier, 86 participants, adolescents et adultes, des classes d'adaptation scolaire du CSSFL prenaient part à la toute première édition des jeux spéciaux à l'École secondaire de Dégelis. Dans une atmosphère où la fraternité et le plaisir étaient au rendez-vous, nos élèves ont pu prendre part à leur rythme aux 13 épreuves organisées. Nous souhaitons remercier l'ensemble des partenaires financiers impliqués ainsi que les organisateurs de l'événement, particulièrement à monsieur Stéphane Paradis, enseignant en adaptation scolaire, à l'École secondaire de Dégelis pour la coordination de l'événement et pour avoir été l'instigateur de cette activité rassembleuse. Bravo!

---

## **12. Huis clos**

---

Aucun huis clos ne s'est tenu.

---

### **13. Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

---

Édith Tremblay, présidente

---

Vincent Pelletier, secrétaire général